## Charte d'utilisation et de modération des publications internet de la Ville d'Albi

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la vie municipale et à ses activités en visitant, participant ou utilisant, les outils numériques de la mairie qui sont des espaces d'information et d'échanges communautaires.

Par le fait, d'aimer ou de visiter nos espaces, vous acceptez pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et vous engagez, lors de chacune de vos visites à la respecter. Nous vous invitons donc à consulter les règles de bonne conduite ci-après.

Le site internet de la ville mairie-albi.fr est l'outil privilégié de la communication institutionnelle albigeoise, mais la mairie d'Albi est aussi présente sur les réseaux sociaux via Facebook,Twitter, Instagram, elle édite une chaîne Youtube, et développe une plate-forme de concertation citoyenne.

La présence de la ville d'Albi sur les réseaux sociaux vise : à développer une communauté Internet conviviale autour de l'équipe municipale en charge de la gestion de la collectivité albigeoise, à diffuser son actualité, ses valeurs, ses projets, à informer sur ses multiples domaines d'activités.

## Publication par le service communication sur le site mairie-albi.fr

Le service de communication publie sur les pages de ses sites et réseaux, des informations concernant :

- La vie de la collectivité et de la cité
- Les activités et l'usage des services municipaux
- Les activités des associations et partenaires de la ville
- Les événements culturels et sportifs
- Des offres de stages et d'emplois de la mairie

Ces informations concernent obligatoirement la ville ou traitent d'un sujet en lien avec la vie locale, les articles peuvent être déclinés sous la forme d'actualité, d'événement, de page de présentation, de kiosque (en PDF et lisible sur calaméo), de formulaire, de vidéo, de photos.

Ces informations sont relayées sur les réseaux en fonction de leur nature.

Pour illustrer et mettre en avant les publications, les messages/annonces/posts, des photographies sont systématiquement utilisées.

Toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à communication@mairie-albi.fr La photographie sera alors retirée par le service communication.

## La modération des publications Facebook et Twitter

Les débats, échanges et autres interactions avec les pages officielles Facebook et Twitter de la Ville d'Albi sont ouverts à tous. Tous les citoyens sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires.

Les échanges sur ces sites font l'objet d'une modération a posteriori.

Nous souhaitons préserver un respect dans les échanges : si les critiques et expressions de désaccord divers ont leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques,
- Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations,
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement,
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée,
- Toute attaque personnelle,
- Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants,
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales,
- La mention de coordonnées personnelles, postales ou téléphoniques ou de liens hypertexte inappropriés,
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant,
- Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges,
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues,
- Tout message portant atteinte à la réputation et l'image de la ville d'Albi
- Tout message hors sujet.

Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes :

- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion
- Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris,
- Citez vos références,
- N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur internet, cela équivaut à crier,
- Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte,
- Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires tout faits, c'est votre avis et votre avis seul qui doit s'exprimer,

- Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Des sites internet humoristiques publient quotidiennement ce type de contenu. En cas de doute, certains sites spécialisés comme <a href="https://www.hoaxbuster.com">www.hoaxbuster.com</a> vous aideront à repérer les hoax (canulars du web),
- Prenez garde à ne pas perdre votre temps à engager le débat avec des trolls. Un « troll » est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.